



ATTESTATION D'ASSURANCE

ALLIANZ IARD dont le Siège Social est sis 87 Rue de Richelieu, 75002 PARIS, atteste que les clubs affiliés à la **LIGUE MIDI-PYRENEES DE FOOTBALL**, sont assurés au titre du contrat n° **46.638.131**. souscrit à effet du 1er juillet 2011 et garantissant leur Responsabilité Civile en raison des dommages garantis causés aux Tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées conformément aux dispositions des articles L321-1 et D321 - du Code du Sport.

Les montants garantis à ce titre par le contrat sont les suivants :

- Tous dommages confondus : 10 000 000 € par sinistre,
- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 3 000 000 € par sinistre,
- Faute inexcusable : 1 500 000 € par année d'assurance,
- Vol par préposé : 50 000 € par sinistre
- Vol vestiaires : 7 000 € par sinistre
- Dommages aux biens confiés : 100 000 € par sinistre
- RC des médecins et personnel médical bénévoles : 3 000 000 € par sinistre et 10 000 000 € parannée d'assurance,
- RC atteintes accidentelles à l'environnement : 1 500 000 € par année d'assurance
- Dommages immatériels non consécutifs : 1 500 000 € par année d'assurance
- RC défaut de conseil : 800 000 € par année d'assurance
- RC gestion administrative : 400 000 € par année d'assurance.

La présente attestation est valable du **01 JUILLET 2011 AU 30 JUIN 2012**. Elle est délivrée à titre de preuve de l'existence du contrat d'assurance. Elle ne peut engager la Compagnie au delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

L'Assureur déclare que l'Assuré est à jour du paiement de ses primes à la date d'établissement de la présente attestation.

Fait à Paris, le 22 juin 2011

Pour la Compagnie Allianz IARD

Par délégation

Cachet du Courtier et signature

